

Luxembourg, le 30 JUIN 2022



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

**SNCFL**  
62, Mühlenweg  
**L-2155 Luxembourg**

**N/Réf.: 101915 / 02**

Madame, Monsieur,

Je me réfère à votre requête du 17 janvier 2022 par laquelle vous sollicitez une prolongation de la période de coupe dans certaines parois rocheuses sur les territoires des communes de KIISCHPELT, CLERVAUX, WINCRANGE, WEISWAMPACH et TROISVIERGES.

D'abord, je vous prie de m'excuser pour la réponse postérieure à la date de prolongation de la période de coupe.

La demande étant obsolète, votre dossier est clôturé sans décision.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,  
du Climat et du Développement durable

Gilles Biver  
Conseiller de Gouvernement 1<sup>ère</sup> classe

Copies pour information :

- Arrondissement NORD
- Communes de KIISCHPELT, CLERVAUX, WINCRANGE,  
WEISWAMPACH et TROISVIERGES

cn@mev.etat.lu

Tél. (+352) 247-86811

Adresse postale:  
L-2918 Luxembourg

www.emwelt.lu  
www.gouvernement.lu